



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ, LOUIS ANGOT, MONIQUE ARNAUD, AICHA BELOUNIS, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE, FREDERIC DESCHAMPS, CIANNA DIOCHOT, PAULETTE DORRIERE, DOMINIQUE DUFUMIER, HUBERT EMMANUEL EMILE, NADINE GAMBIER, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS, DOMINIQUE SABATHIER

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

DJAMILA AMGOUD A LOUIS ANGOT, ATIKA AZEDDOU A BLAISE ETHODET-NKAKE, CLEMENT GOUVEIA A MONIQUE ARNAUD, NATACHA SEDDOH A JEAN MARIE MAILLE

ABSENTS :

CHRISTOPHE CAUMARTIN, BOUCHRA SAADI

Dominique SABATHIER est élue secrétaire à l'unanimité.

Intervention de Pierre BARROS :

Le cœur y est toujours mais il arrive qu'à des moments il le soit un peu moins comme ce soir.

Un agent municipal, une collègue, est ce soir entre la vie et la mort suite à des violences conjugales. C'est une personne que l'on apprécie dans son travail et au quotidien et qui nous manque dans les services et en tant qu'amie. Sans autre formalité, ce soir nous pensons beaucoup à elle et souhaitons qu'elle puisse se rétablir, continuer à aimer la vie, à rencontrer ses amis, à vivre en liberté et dans la paix.

Malgré tout, la vie continue. Ce conseil municipal doit se dérouler et nous avons des points importants à l'ordre du jour ce soir, notamment le vote du budget. Mais avant tout, il nous faut approuver le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2017, dont l'objet était le débat d'orientation budgétaire. Y a-t-il des choses à reprendre dans ce compte-rendu ? Reflète-il bien la qualité des échanges que nous avons pu avoir ? Tout le monde est d'accord ? Ce compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Je vais vous donner lecture des décisions prises depuis ce dernier conseil.

Lecture des décisions

Nous passons à l'ordre du jour qui comporte 10 points. Je passe la parole à Christophe.

QUESTION N°1 - TAUX D'IMPOSITION 2017 DE LA COMMUNE

Intervention de Christophe LACOMBE :

Deux commissions finances ont été organisées les 22 février et 15 mars 2017.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du conseil municipal du 01 mars 2017.

Avant la délibération sur le budget primitif, il est nécessaire d'adopter les taux d'imposition 2017.

Malgré l'augmentation continue des charges dévolues à la ville, l'équipe municipale ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour maintenir les taux communaux à leur niveau de 2016 comme indiqué sur la délibération.

Intervention de Blaise ETHODET :

Je pense que ce maintien des taux communaux est une bonne chose car nous respectons la feuille de route que nous nous étions donnée pendant la campagne électorale. L'idée était d'avoir un taux d'augmentation maximum tout au long de la mandature. Nous avons dû augmenter le taux la 1^{ère} année de manière plus importante, donc nous faisons en sorte de n'avoir aucune autre augmentation pour les années à venir.

Je fais aussi le lien avec la CARPF. Demain on y fera le même exercice qui consistera après un débat d'orientation budgétaire à voter le budget. Les données sont telles qu'il n'y aura pas non plus d'augmentation des taux au niveau intercommunal.

C'est important pour que les Fossatussiens puissent vivre l'appartenance à la communauté d'agglomération comme quelque chose de positif.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017 ;

Vu le budget primitif 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finance du 15 mars 2017 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant l'augmentation exceptionnelle des taux en 2015 et malgré l'augmentation continue des charges dévolues à la ville, la volonté municipale de ne pas augmenter les taux en 2017 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux de taxe ainsi qu'il suit :

| | Taux 2016 | Augmentation proposée | Taux 2017 |
|-------------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 19,12% | 0% | 19,12% |
| Taxe foncière bâtie | 25,32% | 0% | 25,32% |
| Taxe foncière non bâtie | 122,94% | 0% | 122,94% |

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Intervention de Christophe LACOMBE :

Deux Commissions Finances ont été réunies les 22 février et 15 mars derniers pour finaliser le budget primitif 2017. Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors du Conseil municipal du 1^{er} mars.

Le budget primitif 2017 est aujourd'hui porté à la connaissance du Conseil municipal. Il est constitué des éléments suivants :

1. Le résultat 2016

Le résultat 2016 fait apparaître un solde positif de **727 005,17 €**.

En fonctionnement, la ville comptabilise un solde net de **649 037,76 €**, constitué d'un supplément global de recettes de 373 712,66 € :

- Des recettes exceptionnelles et régularisations de comptes : +148 000 €,

- Un montant plus élevé de Fonds de péréquation intercommunal : +91 000 €,
- Un montant plus élevé de taxe d'électricité : +33 000 €,
- La valorisation sur le fonctionnement des ventes de cellules commerciales : +155 000 €, diminués par :
 - Une baisse plus élevée que prévu des dotations attendues : -29 000 €,
 - Un coût de travaux en régie initialement inscrits en investissement : - 27 000 €.

La ville enregistre en outre une diminution de ses dépenses de 275 325,10 €, liée notamment à :

- Une baisse des charges générales suite aux gros efforts de gestion mis en œuvre : -140 000 €,

Nous félicitons l'ensemble des agents qui ont travaillé en ce sens.

- La suppression d'une provision pour risque sur la ligne frais de personnel : -75 000 €,
- Une diminution des créances irrécouvrables : -16 000 €.

En investissement, la ville comptabilise un solde net positif de **77 967,41 €** lié à un solde négatif de recettes pour - 183 377,94 € à mettre en regard de restes à réaliser (pour paiements en 2017) à hauteur de +261 345,35 €.

2. Le budget primitif 2017

Il se décompose comme suit :

| | Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------|
| Fonctionnement | Dépenses réelles | 11 361 620,38 | Atténuation de charges | 130 000,00 |
| | Versement à l'investissement | 1 251 058,50 | Produits de services, domaine et ventes | 944 125,62 |
| | Dotations aux amortissements | 260 029,46 | Impôts et taxes | 8 079 820,50 |
| | | | Dotations, subventions et participations | 2 426 094,83 |
| | | | Autres produits | 267 206,00 |
| | | Produits exceptionnels et financiers | 9 005,00 | |
| | | Opérations d'ordre | 289 451,22 | |
| | | Résultat reporté | 727 005,17 | |
| | Total | 12 872 708,34 | Total | 12 872 708,34 |
| Investissement | Remboursement des emprunts | 6 833 212,51 | Subventions d'investissement | 2 412 299,34 |
| | Dépenses d'équipement | 4 683 195,35 | Nouveaux emprunts négociés | 7 007 041,45 |
| | Opérations d'ordre | 478 902,44 | Dotations, fonds divers, réserves | 649 027,00 |
| | Résultat reporté | 1 239 110,59 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 977 765,24 |
| | | | Produits des cessions | 487 748,68 |
| | | Total des opérations d'ordre | 1 700 539,18 | |
| | Total | 13 234 420,89 | Total | 13 234 420,89 |
| | Total général | 26 107 129,23 | Total général | 26 107 129,23 |

S'agissant du budget de fonctionnement, le montant total de **12 872 708,34 €** correspond à :

- 11 361 620,38 € de dépenses réelles,
- 1 251 058,50 € de versement à l'investissement pour couvrir la capacité d'autofinancement et rembourser l'emprunt en cours,
- 260 029,46 € de dotation aux amortissements.

Les principales recettes sont constituées de :

- 944 125,62 € de produits des services, domaine et ventes,
- 8 079 820,50 € de recettes fiscales,
- 2 426 094,83 € de dotations, subventions et participations,
- 727 005,17 € résultat reporté de 2016.

Mais à l'instar des années précédentes, 2017 est marquée par la poursuite de la baisse des dotations. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, au 31 décembre 2016, la ville aura cumulé 1,963 millions d'euros de baisse de recettes depuis 2010, auxquelles s'ajouteront encore - 102 847 € en 2017.

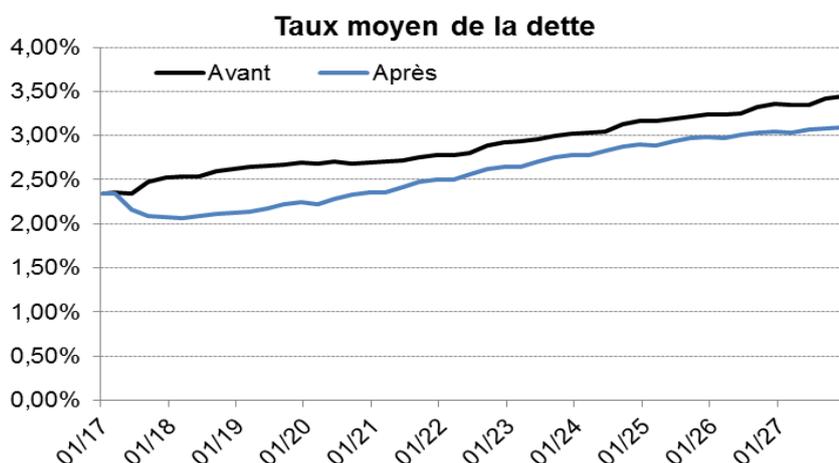
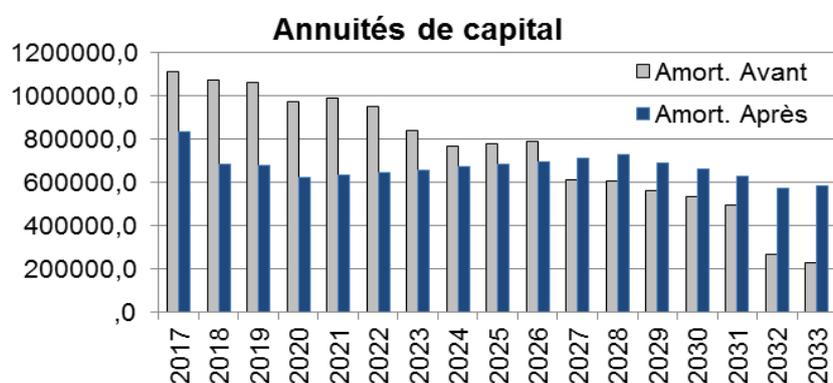
| Nature des ressources en milliers d'€ | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | BP 2017 | Evol 2010/17 | Evol 2010/17 |
|---------------------------------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|---------------|
| Dotation forfaitaire | 1 856 | 1 819 | 1 798 | 1 744 | 1 642 | 1 395 | 1 142 | 1 001 | -855 | -46% |
| Dotation de solidarité rurale | 301 | 308 | 282 | 263 | 303 | 356 | 395 | 432 | -131 | -43% |
| Dotation nationale de péréquation | 40 | 39 | 35 | 29 | 23 | 21 | 25 | 30 | -10 | -25% |
| Dotation de compensation réforme TP | 0 | 35 | 49 | 47 | 43 | 47 | 47 | 47 | +47 | +100% |
| Compensation TP | 28 | 26 | 22 | 18 | 18 | 10 | 10 | 10 | -18 | -64% |
| Compensation taxes foncières | 18 | 19 | 16 | 17 | 19 | 13 | 11 | 7 | -11 | -61% |
| Compensation taxes habitation | 85 | 82 | 75 | 64 | 66 | 86 | 69 | 69 | -16 | -18% |
| Total ETAT | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | -731 | -31% |
| Attribution fonds départemental de TP | 187 | 246 | 72 | 64 | 64 | 64 | 64 | 64 | -123 | -65% |
| Total DEPARTEMENT | 187 | 246 | 72 | 64 | 64 | 64 | 64 | 64 | -123 | -65% |
| Attribution de compensation | 1 293 | 1 278 | 1 278 | 1 293 | 1 306 | 1 312 | 2 281 | 2 281 | +988 | +76% |
| Dotation de solidarité communautaire | 970 | 970 | 970 | 970 | 970 | 970 | | | -970 | -100% |
| Total CARPF | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | +18 | +0,79% |
| Total GENERAL | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | -836 | -17% |

Soit pour la seule année 2017, 836 000 € de moins qu'en 2010.

S'agissant du budget d'investissement, le montant total de **13 234 420,89 €**, est exceptionnellement élevé puisque 6 833 212,51 € des dépenses correspondent au remboursement anticipé des emprunts qui ont été renégociés et au versement de l'annuité de la dette pour 2017.

En effet, dans la continuité du travail engagé en 2016, profitant du contexte bancaire très favorable, la ville a renégocié les emprunts en cours pour bénéficier de taux et de durées plus avantageuses.

Aujourd'hui, ce reprofilage de la dette permet de réduire significativement les annuités par un ré-étalement de la durée et une diminution significative des taux.



Les autres dépenses d'investissement sont constituées des dépenses d'équipement pour un montant total de 4 683 195,35 €. Ces dépenses correspondent principalement :

- A l'opération urbaine du centre-ville : 510 111,50 €
- A la ZAC de la gare : 117 435,00 €
- Au restaurant intergénérationnel : 1 992 264, 00 €
- Aux travaux d'investissement des services techniques pour l'entretien des voiries et bâtiments communaux : 1 038 937,00 €
- Aux autres dépenses d'investissement des services : 294 754,99 €
- Aux restes à réaliser de 2016 : 729 692,86 €

Le total des recettes réelles d'investissement est constitué de :

- 7 007 041,45 € d'emprunts, soit 6 445 124,10 € pour couvrir le refinancement des emprunts en cours renégociés évoqués ci-dessus et 561 917,35 € d'emprunts d'équilibre.

A noter que cet emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être levé. L'équipe municipale a décidé de vendre des parcelles dont elle n'a plus l'usage, la parcelle AH 172 située avenue Henri Barbusse (à l'arrière de la station Total) et la parcelle AC 617 située au 202 avenue Henri Barbusse (ancien bien vacant sans maître passé dans le patrimoine communal), pour un montant total de 350 000 €.

Par ailleurs, un fonds de concours supplémentaire a été sollicité auprès de la communauté d'agglomération pour soutenir l'aboutissement de la ZAC du centre-ville. Une décision de l'agglomération vient d'être prise mais qui n'est pas encore officialisée. Par conséquent, celui-ci n'a pas été inscrit dans le budget 2017 mais viendra par contre contribuer à l'équilibre des charges en ce domaine.

- 2 412 299,34 € de subventions, notamment affectées au paiement du RIG.
- 649 027,00 € de dotations, fonds divers et réserves.
- 487 748,68 € de cessions, ventes de terrains dans le cadre des ZAC essentiellement.
- 977 765,24 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

Au regard du réalisé de 2016, les dépenses réelles de fonctionnement 2017 sont en hausse de 281 313 €, soit + 2,5% d'évolution. Mais si l'on exclut les frais exceptionnels de renégociation de la dette qui se montent au total à 189 451,22 € et sont inscrits en dépenses réelles alors qu'ils seront amortis sur 10 ans, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2016 à 2017 est réduite à + 0,8%, ce qui témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses de la collectivité et d'une dynamique très active en ce domaine.

S'agissant des dépenses réelles d'investissement 2017 hors frais exceptionnels de renégociation de l'emprunt, elles sont en hausse de 594 474,58€ par rapport au budget 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par le paiement du restaurant intergénérationnel, dont les principaux versements sont prévus cette année. Il faut noter toutefois que des subventions importantes viennent soutenir ce projet de RIG à hauteur de 1 236 425€ sur les 1 992 263,99€ du BP2017 soit 74.5 % du montant total des travaux HT. Là aussi, le travail a été fait et bien fait.

3. Des décisions politiques visant à préserver le service public et épargner le budget des ménages

Pour faire face à la baisse des dotations qui se poursuit depuis 2010, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux 2017 sont donc maintenus au même niveau que ceux de 2016 et 2015 (cf. délibération précédente).

Le montant des recettes fiscales augmente toutefois légèrement de 0,7% en raison d'une part, de l'évolution du nombre d'habitants et d'autre part, de l'évolution des bases de l'Etat sur la taxe d'habitation pour 0,4%.

Parallèlement, l'équipe municipale a décidé de ne procéder à aucune hausse de tarifs des services proposés dans le cadre de l'offre éducative, culturelle et périscolaire.

Ces décisions sont rendues possibles tout en maintenant le service public, grâce au reprofilage de la dette ci-dessus explicité, et à la décision de la municipalité de réduire progressivement son budget de fonctionnement en resserrant la masse salariale et le nombre d'emplois.

Pour ce faire, elle a proposé l'engagement d'un important travail de concertation interne visant à mettre en œuvre une réorganisation des services.

Le travail de réorganisation des services est en cours. Il sera conduit sur 2 ans dans une démarche de diagnostic impliquant l'ensemble des agents, permettant de :

- réinterroger les pratiques et les modes de fonctionnement des différentes équipes,
- revisiter les tâches quotidiennes et les manières de les conduire, afin de mieux situer les pratiques et les tâches qui peuvent être abandonnées, celles qu'il faut au contraire maintenir voire renforcer pour garantir la qualité du service rendu et des conditions de travail des agents.

En matière d'investissement, un travail visant à construire des solutions pour resserrer les dépenses a été mené (réévaluation des coûts du réaménagement du groupe scolaire Daudet : gain total net de 561 533 €) et à capter de nouvelles recettes (fondation du patrimoine, DETR, ventes de parcelles : gain total net de 401 900 €).

4. Les principales orientations municipales du budget 2017

4.1 Aboutir les grands projets d'aménagement et construire le restaurant intergénérationnel

La ZAC du centre-ville prévoit un programme en 4 grands volets :

- **Le développement d'une offre de logement permettant de soutenir la mixité sociale** : en 2017 construction du lot place et lancement du programme de Mesnil et Daudet nord.
- **La création d'équipements publics** : après le pôle civique et son pôle social et culturel, le restaurant intergénérationnel et la restructuration du groupe scolaire Alphonse Daudet.
- **Le développement d'un pôle commercial moderne et diversifié** : après la démolition du centre commercial devenu obsolète et la construction de 2438 m2 de linéaire commercial autour de la place centrale,
- **La requalification des espaces publics.**

Le coût global de l'opération se monte à 53,9 M €HT. La part de la concession d'aménagement s'élève au total à 15 208 051 €HT pour une participation financière totale de la ville de 3 692 455 €HT, soit 4 430 946 €TTC. Le solde à payer par la ville se monte au 31 décembre 2016 à 1 541 464€TTC, soit **465 262 € TTC en 2017** et 1 076 202 €TTC en 2018.

Pour le **restaurant intergénérationnel** dont le coût global (construction du RIG, réaménagement des espaces extérieurs et réaménagement des espaces intérieurs de l'école) est évalué à 3 759 248 € TTC. 2 348 404 € de subventions sont prévues, auxquels s'ajoutera le remboursement de la TVA par le Fonds de compensation, soit 582 007 €. Le reste à charge de la ville sera donc de 828 837 €, soit 22% du coût total.

La ZAC de la gare prévoit :

- la construction de 91 **logements** sociaux et intermédiaires, dont 80 sur la place de la Liberté et 11 sur l'avenue Henri Barbusse,
- l'aménagement de 1025 m2 de **surfaces commerciales** en rez-de-chaussée des immeubles à construire,
- la construction d'un **immeuble d'activité** en entrée de ville (arrière du bâtiment du Beauvaisis),
- l'**aménagement urbain** des abords de la place de la Liberté.

Le coût global de la concession se monte à 4 686 026 €HT pour une participation financière totale de la ville de 1 808 162 €HT, soit 2 169 795 €TTC. Le solde à payer par la ville se monte au 31 décembre 2016 à 233 082,94 €TTC, soit **233 082,94 € TTC en 2017**.

4.2 Poursuivre la rénovation des voiries et l'entretien du patrimoine municipal

La rénovation des voiries dégradées reste pour la ville un enjeu important. La municipalité s'engage donc à poursuivre les travaux de réfection mis en œuvre au titre du **bail voirie**, à réaliser une nouvelle phase de rénovation du quartier de la France Foncière (**rue Pierre Sépard**), et à accompagner le conseil départemental dans la nouvelle phase de réfection de la RD 922.

Le montant total engagé pour les voiries en 2017 se monte à **413 049 €**.

Un grand nombre de travaux et d'investissements sont aussi prévus pour les espaces verts, l'éclairage public et dans les bâtiments communaux, dont la liste ci-dessous fait l'état.

| DOMAINE PUBLIC | Dépenses | Recettes |
|---|------------------|-----------------|
| Parc automobile - Garage | 20 000 € | |
| Kangoo pour l'astreinte | 15 000 € | |
| Benne | 5 000 € | |
| Outillage | 13 000 € | |
| Outillage Voirie - Espaces Verts | 11 050 € | |
| Outillage Bâtiment | 1 950 € | |
| Equipements sportifs | 58 000 € | |
| Delaune : pare-ballons+ éclairage | 38 000 € | |
| Delaune : engazonnement terrain sablonneux | 11 000 € | |
| COSEC - terrain tennis | 9 000 € | |
| Voirie | 413 049 € | |
| France Foncière | 211 500 € | |
| Plateau ralentisseur avenue de Beaumont | 24 500 € | |
| Carrefour Haute Grève / Mozart - Val de Loire | 45 000 € | |
| Trottoir école Barbusse | 32 049 € | 13 354 € |
| Stationnement Alsace Picardie | 9 000 € | |
| Accessibilité quai bus 2016 | 41 000 € | 23 917 € |
| Accessibilité quai bus 2017 | 41 000 € | 23 917 € |
| BE mise en accessibilité quai bus 2016-2017 | 9 000 € | |
| Autres dépenses | 152 000 € | 61 188 € |
| Patrimoine arboré | 10 800 € | |
| Clôtures, portails | 15 000 € | |
| Travaux EP | 80 000 € | |
| DP urgent | 30 000 € | |
| Panneaux signalisation | 5 700 € | |
| Mobilier urbain | 10 500 € | |
| TOTAL DOMAINE PUBLIC | 656 049 € | 61 188 € |

Concernant les travaux du carrefour Haute Grève/Mozart et Val de Loire je précise qu'il s'agit de sécuriser les abords notamment du CLSH Mosaïque et faire en sorte que les enfants qui doivent traverser la rue pour se rendre à l'école Mistral le fassent en toute sécurité.

| BATIMENT | Dépenses | Recettes |
|--|------------------|------------------|
| Travaux sur plusieurs équipements | 108 000 € | 13 810 € |
| ADAP 2017 | 40 000 € | 13 810 € |
| Mission d'AMO ADAP 2017 | 5 000 € | |
| Films anti-chaleur offices + CLSH | 25 000 € | |
| Etude chauffagiste CLSH et COSEC | 8 000 € | |
| Bâtiment urgences | 30 000 € | |
| Groupes scolaires | 147 440 € | 27 383 € |
| Ecole La Fontaine | | |
| Remplacement des ouvrants (2 phases) | 85 000 € | 27 383 € |
| Ecole Mistral | | |
| Insonorisation réfectoire mater-élémentaire | 16 000 € | |
| Ecole Barbusse | | |
| Réfection mur ancien réfectoire | 10 000 € | |
| Trappes désenfumage escalier IEN IMAJ | 15 000 € | |
| Ecole Dumas | | |
| Ouverture portail à distance | 3 000 € | |
| Rénovation chauffage | 18 440 € | |
| Equipements sportifs | 10 600 € | 8 754 € |
| Gymnase COSEC | | |
| Tableau d'affichage numérique | 4 100 € | |
| Subv Etat Sol COSEC sur travaux 2016 | | 8 754 € |
| Filets de protection vitres+gradins | 6 500 € | |
| Autres équipements | 116 848 € | 51 900 € |
| Eglise Saint Etienne - travaux de rénovation | 71 000 € | 51 900 € |
| Foyer - transformation pour les MAM | 4 000 € | |
| ST - changement rideau mécanique | 2 000 € | |
| CTM - moteur portail | 500 € | |
| CTM - ventilation menuiserie | 820 € | |
| Installer porte coupe-feu escalier IEN | 500 € | |
| Pirouette | 4 000 € | |
| CTM - extension hangar phase 2 | 34 028 € | |
| TOTAL BATIMENT | 382 888 € | 101 847 € |

L'ensemble de ces travaux porte le budget global des services techniques en 2017 à 2 324 887 €, soit 1 038 937 € en investissement et 1 285 950 € en fonctionnement.

A ces travaux, on peut ajouter la décision d'élargissement du Parking d'intérêt régional de la gare afin de faciliter le stationnement, par la création de plus de 139 places supplémentaires. Ces travaux seront financés par le syndicat intercommunal du PIR, à travers la levée d'un emprunt qui sera remboursé grâce à la contribution de l'ensemble des communes membres. Pour Fosses, en 2017, cette participation financière se monte à 55 237,60 €.

4.3 Préserver l'offre de soins à Fosses et le maintien des consultations généralistes

En 2016, la ville de Fosses a décidé d'acheter le cabinet de la gare de Fosses avec la commune de Marly-la-Ville, par le biais du syndicat intercommunal Fosses Marly (SIFOMA). Cela a permis de garantir la continuité des consultations de médecins généralistes sur le territoire dans l'attente de la création à horizon 2019 d'un centre de santé pluri-professionnel qui s'implantera sur la place du 19-mars-1962.

Cette année pour améliorer la qualité d'accueil des patients et les conditions de travail des médecins, les deux villes ont décidé toujours à travers le SIFOMA d'engager des travaux de rénovation des locaux du cabinet (réfection de l'éclairage, rénovation des peintures, ...) soit un montant global des travaux de 21 000 €, qui sera pris en charge par le syndicat à travers la participation financière des deux villes à son fonctionnement, soit pour la ville de Fosses : 32 850 € en 2017.

4.4 Maintenir la priorité accordée à l'éducation et à la culture, soutenir la prévention, la citoyenneté et la tranquillité publique

Le développement éducatif et culturel reste une priorité municipale avec des moyens importants dédiés au fonctionnement :

- de la ludo-médiathèque : 253 550 € en fonctionnement (masse salariale comprise) et 15 460 € en investissement,

- de l'école de musique et de danse : 255 614 € en fonctionnement (masse salariale comprise)
- et de l'Espace Germinal : 256 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement, soit un total pour 2017 de **785 624 €**.

Le budget consacré à l'éducation scolaire et périscolaire (vie scolaire, centre de loisirs, restauration collective) s'établit à 670 769,50 € en fonctionnement et 23 845,00 € en investissement, soit un total de **694 614,50 €** de dépenses annuelles.

La prévention de la délinquance est aussi une priorité avec la prolongation du partenariat conclu avec l'association IMAJ et le conseil départemental pour l'intervention d'éducateurs spécialisés afin d'accompagner la jeunesse fossatussienne. Cela se traduit par une dépense de fonctionnement pour la ville en 2017 de 21 693 €, auxquels s'ajoute 11 100 € de valorisation au titre de la mise à disposition d'un local sis avenue Henri Barbusse. De son côté le conseil départemental apporte une contribution de 130 000 €.

Le soutien aux associations ou organismes divers reste un enjeu essentiel pour la municipalité qui y consacre aujourd'hui un budget annuel de **517 131,04 €**, dont 46 450,00 € pour les associations sportives et de solidarité, 70 295,04 € pour le CCAS, 45 000,00 € pour le comité des œuvres sociales du personnel municipal, 9 500 € pour le Centre d'information pour les droits des femmes et des familles.

La commémoration de la mémoire de l'esclavage, visant à aider les Fossatussiens et en particulier les jeunes générations, à mieux comprendre l'histoire et ses conséquences dans la vie des peuples qui en ont été victimes, est pérennisée cette année avec une enveloppe de 2 700 € pour financer des temps de rencontre autour d'un film et d'un théâtre forum, notamment.

La ville a souhaité aussi cette année réitérer son soutien au financement d'un voyage organisé par des professeurs avec de jeunes collégiens pour se rendre à Auschwitz en Pologne, sur les lieux de la barbarie nazie, à hauteur de 2 000 €.

Enfin, la municipalité, toujours soucieuse de promouvoir **la solidarité et la coopération internationale**, poursuit dans ce cadre avec l'appui de l'agglomération Roissy Pays de France, du Ministère des affaires étrangères et du comité de jumelage Fosses Kampti, son soutien au développement du territoire de Kampti, commune du Burkina Faso, à hauteur de **35 500 €** cette année. La ville apporte aussi son appui avec l'association Fosses Bil'in à des actions de solidarité avec le village de Bil'in en Palestine à hauteur de **2 500 €**, pour aider au financement de cours de français destinés aux adolescents.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Nous avons longuement débattu des orientations budgétaires 2017. Les grands déterminants techniques et conjoncturels de notre budget ont pu être exposés de même que les orientations budgétaires arrêtées par la majorité municipale.

Chaque année, les marges de manœuvre et de décisions sont étroites. Les incertitudes qui pèsent sur les ressources de la commune font qu'il est de plus en plus difficile, voire périlleux, de prendre les bonnes décisions.

Le budget 2017 intègre les principaux éléments de ce contexte et poursuit les orientations qui ont été prises depuis le début de notre mandat.

Il acte les engagements que nous avons pris de répondre aux besoins quotidiens de nos concitoyens tout en transformant durablement notre ville et en la rendant attractive, dans un contexte toujours plus compliqué du fait des politiques gouvernementales d'austérité et ce depuis plusieurs années.

Les gouvernements qui se sont succédé ont mis à genou les collectivités en les privant de leurs ressources, en supprimant la taxe professionnelle, remplacée par un panier de recettes bricolées et une contribution sur les valeurs ajoutées des entreprises.

Les gouvernements ont délibérément appliqué une logique libérale.

Les collectivités locales ont été, sont et seront les cibles prioritaires au même titre que les systèmes de retraites, de protections sociales, de tout ce qui englobe le monde du travail.

De même qu'aujourd'hui avec un gouvernement qui n'a trouvé pour répondre à l'effondrement du pouvoir d'achat que l'augmentation du gaz, du timbre poste, des frais de tenue de compte, des complémentaires santé, des consultations de médecin, etc. alors que dans le même temps des cadeaux gigantesques ont été faits aux grandes entreprises.

Depuis 2012, les prélèvements sur les grandes entreprises ont diminué de 30 milliards. Par contre, ceux sur les ménages ont progressé de 20 milliards. Pour les collectivités, la D.G.F. aura reculé de 30 milliards de 2013 à 2017 soit moins de 30%. Ces choix ont été faits par le gouvernement depuis 2013.

Le C.I.C.E. déjà cité au budget 2016 a rapporté aux patrons 20 milliards en 2016 après avoir déjà encaissé 34 milliards sur 2013/2014, tout ceci sans aucune contrepartie pour l'emploi et l'investissement.

Tout cela se passe comme si l'intérêt à court terme des possédants devait l'emporter, quoi qu'il arrive, sur celui des populations. Il faut en finir avec la distribution d'argent aux entreprises sans aucune contrepartie, tout cela financé par nos impôts, notre travail, nos cotisations sociales.

Ce choix politique repose sur un axe qui vise à soutenir par des fonds publics la compétitivité des entreprises privées avec notamment le versement du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il s'agit là de millions d'euros distribués sans critères acceptables, environnementaux des entreprises.

Face à cela ce sont les collectivités qui payent le prix fort. Oui, la situation économique et sociale atteint un seuil critique.

C'est dans ce contexte que la majorité a soutenu la volonté de ne pas augmenter le taux d'imposition et ce pour la deuxième année.

Il n'est pas question pour nous que les Fossatussiens fassent les frais d'une défaillance des richesses au plan national. Ce budget s'attache à être également ambitieux malgré les difficultés.

En début de mandat, nous avons décidé de parvenir aux quotas de logements sociaux imposés par la loi et de développer la mixité dans l'habitat, ce pour répondre au plus grand nombre de demandeurs sur liste d'attente. Aujourd'hui, grâce à la réhabilitation du centre ville, ce sont 582 logements en accession sociale, accession libre, locatif social dont 46 en contingent mairie sur les 185 nouveaux logements.

Aux côtés des plus démunis, le CCAS fonctionne de façon active. Je tiens d'ailleurs à souligner le travail et le professionnalisme de Nancy HABERBUSCH et de Chantal RICHEZ. Le CCAS c'est une bourse attribuée aux collégiens, lycéens et étudiants. Le CCAS est un outil en matière d'action sociale qui constitue une volonté forte de notre politique.

Nous avons engagé une dépense pour l'acquisition du cabinet médical de la gare alors que la médecine libérale traditionnelle abandonne les territoires ruraux et aujourd'hui les villes moyennes. La ville de Paris n'est pas épargnée non plus.

Dans l'avenir un centre de santé municipal verra le jour dans le centre ville. Le financement de telles structures augmente considérablement les dépenses mais nous faisons le choix des services de proximité.

Notre budget va aussi toujours dans le sens de l'enfant et de l'éducation. Nous nous efforçons avec les agents du centre de loisirs de promouvoir un accueil de qualité ainsi que dans les écoles.

La sécurité sera renforcée au niveau du centre de loisirs par des travaux de voirie. Nous nous efforçons d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants au niveau des écoles avec des travaux importants également dans les groupes scolaires.

Des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont aussi développés avec l'installation d'un ascenseur dans le groupe scolaire Alphone Daudet et la mise en accessibilité des arrêts de bus.

La France Foncière verra une partie de sa voirie refaite à neuf.

Nous sommes engagés pour la réhabilitation de la toiture de l'église du village.

Nous n'oublions pas les associations qui dans leurs diversités oeuvrent à la richesse et à la vitalité de notre ville. Nous avons fait le choix de maintenir le niveau de soutien de 2016 et pour certaines, prévu une augmentation substantielle malgré les contraintes. Les équipements sportifs ne sont pas oubliés. N'oublions pas qu'elles sont aussi sources d'emplois.

Voilà quelques exemples de notre savoir-faire. L'équipe majoritaire, malgré les restrictions, tient ses promesses de campagne. Pourrons-nous tenir le cap dans les années à venir ? Cela reste une grande question. L'incertitude est de rigueur.

Ce n'est pas cette campagne électorale présidentielle qui peut nous plonger dans l'optimisme. Les programmes, les promesses de certains candidats sont plus qu'inquiétants, ils font peur. Le candidat pris la main dans le pot de confiture propose la suppression de 500 000 fonctionnaires.

L'augmentation de la TVA a aussi été faite par le gouvernement actuel. Pouvons-nous faire confiance à l'économie libérale que l'on nous vend à coup de bobards ? Certainement pas ! Nous sommes dans un contexte politique qui ne peut que laisser la porte ouverte à la bête immonde. Nous pouvons être inquiets pour l'avenir de nos enfants, de nos concitoyens.

Dans ce contexte, certains expriment leur désarroi en se tournant vers des choix politiques de l'extrême droite face aux fausses solutions.

Les politiques publiques doivent plus que jamais redevenir porteuses d'espoir.

Il est important, dans les circonstances où se trouve notre pays, de souligner le rôle que doivent jouer les acteurs publics et parmi eux les communes en matière de cohésion sociale, de vivre-ensemble, de nous soucier de l'intervention de chacun dans notre société de liberté, d'égalité, de fraternité.

Intervention de Michel NUNG :

Je tiens à féliciter le travail réalisé par les agents municipaux pour ce budget 2017. Le défi était de taille car rien n'a jamais été acquis et nous sommes là aujourd'hui avec un projet concret et combatif. Je tiens aussi à remercier l'équipe d'élus pour leur implication et les décisions cruciales, parfois difficiles mais oh combien nécessaires pour tenir notre équilibre. Enfin une mention spéciale pour le collectif de direction pour avoir su se mettre à notre niveau pour nous permettre de comprendre les enjeux et les conséquences de nos choix. En effet, vous connaissez bien l'adage selon lequel choisir, c'est renoncer. Et pour bien choisir, il est important de comprendre aussi ce qui n'appartient pas à la sphère de notre choix. Et ce n'est qu'à la lumière de celle-ci que nous prendrons la meilleure décision.

On entend souvent dire qu'à droite ou qu'à gauche, on applique les mêmes méthodes ou qu'on obtient le même résultat. Il est important de prendre le temps de rappeler dans une séance comme celle-ci, l'importance de nos différences qui sont à l'origine de nos décisions. Etre de gauche, c'est croire en une société fondée sur un principe fondamental : l'égalité. Mais c'est par deux autres valeurs indissociables qu'on pense pouvoir y parvenir : nos libertés et la fraternité. Ainsi nos partenaires de la majorité militent pour « l'humain d'abord », ce qui peut sembler une évidence. Quant à nous, socialistes, cela se résume bien dans le slogan de notre candidat : « faire battre le cœur de la France ». Parce que le moteur de notre société repose sur un organe oh combien symbolique, nos positions se traduisent par le maintien de services publics locaux en régie directe ou dans le cadre de coopérations intercommunales.

Bâtir une gestion communale sur la base de la régie directe plutôt que le recours à des entreprises du CAC 40, c'est bien évidemment faire le choix d'avoir une masse salariale importante. C'est offrir à nos administrés un

service public communal proche d'eux et accessible. C'est grâce à cela aussi que nous sommes en mesure aujourd'hui de maintenir le service à la population le plus pertinent aux regards des enjeux de chacun mais aussi face aux mutations que notre territoire rencontre. Il est dérisoire et illusoire de demander à nos agents municipaux de faire plus en étant de moins en moins nombreux. Par contre, les engager dans une démarche de changement, faire autrement sans ambition d'en faire moins, c'est étouffer à petit feu nos quelques forces vives en concentrant le travail. Ainsi, il faut faire des paris d'avenir en misant sur de nouveaux secteurs, il faut penser nos politiques avec leurs bénéficiaires pour en arriver à imaginer un service public de nouvelle génération.

J'entends beaucoup de revendications sur les baisses de dotations, l'étouffement par l'imposition locale, etc. Il faut rappeler que nous sommes ici réunis en assemblée pour un exercice de gestion démocratique de la collectivité. La dotation globale de fonctionnement est certes là pour permettre aux collectivités territoriales comme la nôtre de répondre à ses compétences obligatoires. Or, on sait aujourd'hui qu'elle est loin d'être à la hauteur à elle seule pour compenser les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires au bon accomplissement de ces missions. C'est pourquoi d'autres dotations viennent rééquilibrer les territoires les plus en difficulté. S'ajoute à cela, qu'en vertu de la règle de la libre administration, la commune peut s'investir dans des compétences dites facultatives en fonction des besoins qu'elle perçoit de ses administrés. Or, aujourd'hui, qui serait suffisamment naïf pour croire qu'une ville telle que la nôtre ne pourrait répondre de manière satisfaisante en ne restant que sur ses compétences obligatoires. Prenons l'exemple des affaires scolaires. Qui pense qu'on pourrait résumer notre service public au simple entretien des bâtiments et à la fourniture du matériel ? Quelles familles pourraient à la fois assumer l'éducation de ses enfants et son emploi sans les accueils du matin, du soir ou la restauration scolaire. En effet, tous ces services sont facultatifs mais sans eux, sachant le nombre de parents travaillant sur la plateforme de Roissy ou dans les hôpitaux des environs, combien d'entre eux seraient en mesure de supporter ces services à la population sans la commune.

Bravo pour ce budget.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Je serai très rapide car beaucoup de choses ont été dites par Gildas et Michel. Ce qui est à craindre c'est l'avenir. Nous avons déjà connu des baisses de dotation et nous ne souhaitons pas qu'il y ait une baisse de fonctionnaires, du moins une baisse imposée de l'extérieur.

Aujourd'hui, ces baisses sont imposées par l'Etat et les municipalités manquent d'autonomie.

Je pense que l'on peut faire des économies de frais, notamment en réduisant le gaspillage d'énergie. Le développement durable repose sur davantage d'autonomie énergétique donc moins de dépenses de gaspillage, plus d'économies peut-être avec des énergies renouvelables, une meilleure isolation des bâtiments, etc.

Tout cela nécessite des investissements et une certaine autonomie dans les budgets auxquels il faut faire attention.

Certains candidats aux présidentielles prévoient la suppression de la taxe d'habitation compensée par une dotation de l'Etat sauf que les taxes, nous pouvons les fixer, les dotations nous les subirons. Je voulais dire que nous sommes un peu contre cet étranglement budgétaire proposé par certains candidats, contre la suppression des fonctionnaires imposée même si dans certains cas cela peut se justifier lorsque l'on peut faire des économies grâce au numérique mais il faut faire très attention.

Intervention de Blaise ETHODET :

Mon camarade Michel a exprimé la pensée du groupe socialiste.

On a bien constaté que, Fosses n'ayant pas de grosses industries particulières ou d'autres structures permettant de rapporter des capitaux, le génie de la préparation budgétaire passe par la capacité à capter des subventions qui permettent de faire des investissements.

Les Fossatussiens vont apprécier le fait que la dynamique donnée permette que la SNCF fasse une rénovation de sa structure tout comme le groupe TOTAL qui améliore sa station de façon à avoir une belle ville et une ville solidaire.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 1^{er} mars 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2017 ;

Vu la reprise anticipée des résultats 2016 au budget 2017 ;

Vu le budget primitif 2017 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2017 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2017 de la commune ainsi qu'il suit :

| | |
|----------------|----------------------|
| Fonctionnement | 12 872 708.34 |
| Investissement | 13 234 420.89 |
| Total | 26 107 129.23 |

20 voix Pour,

0 voix Contre,

7 abstentions :

(Abstentions : Djamila AMGOUD, Louis ANGOT, Monique ARNAUD, Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Clément GOUVEIA, Dominique SABATHIER)

Intervention de Pierre BARROS :

Vu les débats et les échanges, je pensais que le budget allait être voté à l'unanimité. Ce sera peut-être pour la prochaine fois.

QUESTION N°3 - SUBVENTION 2017 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET AVENANT FINANCIER N°2

Intervention de Léonor SERRE :

Je te rejoins Gildas sur le travail du CCAS. Je remercie encore l'équipe pour leur investissement. Nous avons eu des échanges tout à l'heure sur le débat d'orientation budgétaire. Nous ressentons bien l'investissement du Conseil d'administration du CCAS et je remercie tous ses membres.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations ou organismes sociaux qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Une convention pluriannuelle a été conclue pour la période 2015-2017 entre la ville et le CCAS qui précise les conditions du partenariat entre les deux parties et notamment l'engagement de la ville à verser une subvention annuelle permettant au CCAS de conduire sa mission d'action sociale. Elle précise que le montant de cette subvention est confirmé chaque année par avenant à l'occasion du vote du budget primitif de la commune. Il est par conséquent nécessaire d'adopter entre la ville et le CCAS un avenant N°2 à la convention 2015-2017, portant sur l'attribution de la subvention 2017.

Parallèlement des conventions ont été adoptées en 2012 pour acter la mise à disposition de personnels municipaux au CCAS, le montant de cette mise à disposition est valorisé dans la subvention.

Pour 2017, la subvention est fixée à 70 295,04 €.

C'est pourquoi, conformément au vote du budget primitif 2017, il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver le montant de la subvention proposée au Centre communal d'action sociale de Fosses pour l'année 2017, soit 70 295,04 € et d'autoriser son versement.**
- **d'approuver les termes de l'avenant n°2 et d'autoriser Monsieur le Maire le signer.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016 relative au versement anticipé de la subvention de la ville au CCAS pour l'année 2017 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2017 ;

Considérant que le versement de la subvention annuelle de la Ville au bénéfice du budget de fonctionnement du CCAS nécessite de délibérer sur l'attribution de cette subvention ;

Considérant que dans un souci de transparence sur le coût de fonctionnement du CCAS, les frais des personnels de la Ville qui œuvrent pour le CCAS ont lieu d'y être rattachés ;

Considérant que le budget de la ville comprend une ligne de dépenses de 70 295,04 € au compte 657362 – Subventions de fonctionnement versées aux CCAS ;

Considérant que la ville facturera un coût de 63 990,79 € correspondant aux charges de personnel, dont la recette est inscrite au budget 2017 et 6 304,25 € de secours et aides ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2015-2017 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**
 - **d'accorder pour l'année 2017, une subvention de 70 295,04 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Fosses.**
 - **d'approuver les termes de l'avenant n°2.**
 - **d'autoriser le Maire à signer cet avenant**
- **DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°4 - SUBVENTION 2017 AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2017-2019

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

La ville souhaite développer l'assistance aux agents communaux et à leurs familles lorsque ceux-ci en éprouvent le besoin, contribuer aux frais de vacances, apporter des secours d'urgence, créer des activités culturelles, sportives et autres animations en leur faveur.

Cette volonté rencontrant le projet du Comité des œuvres sociales, la ville a conclu une convention pluriannuelle 2014-2016 avec le COS.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire de la renouveler pour les années 2017, 2018 et 2019. Les termes de la nouvelle convention rappellent, d'une part, le rôle et les objectifs du COS et d'autre part, les engagements de la ville pour soutenir son action. Cette convention précise également les conditions de versement de la subvention annuelle, notamment le fait que son montant est fixé chaque année et confirmé par avenant au moment du vote du budget primitif.

Pour 2017, il est proposé une subvention annuelle d'un montant de 45 000 €.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Dans ces conditions, conformément au vote du budget primitif 2017, il est demandé au Conseil municipal :

- ***d'approuver le montant de la subvention proposée au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Fosses pour l'année 2017, soit 45 000 € et d'autoriser son versement,***
- ***d'approuver les termes de la nouvelle convention pluriannuelle à conclure entre la ville et le Comité des œuvres sociales de Fosses pour les années 2017 à 2019 et d'autoriser le Maire à la signer.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 mars 2014 relative à la signature d'une convention de financement pluriannuel entre le Comité des œuvres sociales du personnel communal et la commune de Fosses pour la période 2014 – 2016 ;

Considérant que cette convention arrive à son terme et qu'il est nécessaire de la renouveler pour les années 2017-2018-2019 ;

Considérant les termes de la nouvelle convention proposée au COS par la ville de Fosses pour les années 2017 à 2019 ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice du COS au titre de l'année 2017 est fixée à 45 000 € ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder au COS pour l'année 2017, une subvention de 45 000 €.
- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention pluriannuelle proposée par la ville au COS pour les années 2017-2019 et d'autoriser le Maire à la signer.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°5 - SUBVENTION 2017 A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENE DE L'EST VALDOISIEN ET AVENANT FINANCIER N°1

Intervention de Florence LEBER :

Conformément au vote du budget 2017 qui prévoit le versement d'une subvention de 256 000 € en fonctionnement et de 5 000 € en investissement, au bénéfice de l'association « Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien », il est nécessaire de délibérer.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle a été signée le 06 avril 2016 pour une durée de 3 années, qui rappelle les objectifs de l'association, la volonté de la ville de Fosses de la soutenir et les engagements réciproques des 2 parties. Elle précise aussi l'engagement de la ville d'apporter chaque année à l'association une subvention dont le montant est confirmé annuellement à l'occasion du vote du budget primitif par avenant.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément au vote du budget primitif 2017 :

- **d'approuver le montant de la subvention accordée à l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien par la ville de Fosses pour l'année 2017, soit 256 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement, et d'autoriser son versement.**
- **d'approuver les termes de l'avenant financier n°1 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget Primitif 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2016 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2016-2018 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal Scène de l'Est Val d'oisien ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien, au titre de l'année 2017 est en fonctionnement de 256 000 € et en investissement de 5 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de 2016-2018 ;

Considérant le projet d'avenant présenté ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**
 - d'accorder pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 256 000 € et d'investissement de 5 000 € au bénéfice de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien.
 - d'approuver les termes de l'avenant n° 1.
 - d'autoriser le Maire à signer cet avenant.
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

20 voix Pour,

7 voix Contre,

(Vote contre : Djamilia AMGOUD, Louis ANGOT, Monique ARNAUD, Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Clément GOUVEIA, Dominique SABATHIER)

QUESTION N°6 - TARIFS DU SEJOUR ETE 2017 DU SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE (SMJ)

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Le séjour organisé par l'équipe du SMJ (Service Municipal Jeunesse) a pour objectifs principaux de développer la socialisation (vivre en groupe) et ainsi que la responsabilisation et la participation (être responsable du ménage de sa chambre, mettre la table et faire la vaisselle) des jeunes âgés de 11 à 17 ans. Ce séjour permet aux jeunes de partir en vacances en dehors de l'Île de France.

Pour cet été 2017, le service Jeunesse propose un séjour, dont le choix s'est opéré à partir du lancement d'un marché public. Pour le secteur jeunesse, l'association CLAJ SUD (Club de loisirs et d'action pour la jeunesse) a été retenue pour un séjour de 9 nuitées du Samedi 5 août au lundi 14 août 2017 au relais international de la jeunesse à Nice, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette offre de séjour est pour 22 jeunes, 16 jeunes âgés de 11 à 14 ans et 6 jeunes âgés de 15-17 ans. L'hébergement est situé sur les hauteurs de Nice à 30 minutes de la mer.

Le séjour est basé sur la découverte de la mer et de la région avec différentes activités de programmées comme des activités nautiques ou encore la visite du musée nationale du sport.

Aussi, comme chaque année, une grille tarifaire spécifique est établie pour tenir compte du quotient familial et permettre le départ de tous les jeunes qui le souhaitent et qui fréquentent le SMJ. La possibilité du paiement échelonné s'effectue de mai à juillet, le séjour devant être réglé dans sa totalité avant le départ.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les tarifs mentionnés sur la délibération.

Intervention de Patrick MULLER :

N'y a-t-il pas d'autres musées à Nice qu'un musée du sport ?

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Le sport crée du lien et c'est intéressant.

Intervention de Jean-Marie MAILLE :

Je suis une personne rigoureuse dans les tableaux, dans tout ce qui est de la finance. J'aurais bien aimé que les montants des échéanciers affichés correspondent au total.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

C'est une erreur, la délibération a été corrigée. Nous apprécions ta rigueur.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant la tarification suivante :

| Quotient familial | Taux de participation de la famille au coût du séjour | Participation de la famille au coût du séjour |
|-----------------------------------|---|---|
| A inférieur ou égal à 420 | 18 % | 119 € |
| B de 421 à 609 | 22 % | 145 € |
| C de 610 à 799 | 28 % | 184 € |
| D de 800 à 987 | 35 % | 230 € |
| E de 988 à 1 176 | 40 % | 263 € |
| F de 1 177 à 1 555 | 45 % | 296 € |
| G de 1 556 à 1 933 | 50 % | 329 € |
| H à partir de 1 934 | 55 % | 362 € |
| Pas de quotient familial appliqué | 100 % | 657 € |

Considérant que la ville souhaite proposer aux familles intéressées la possibilité de régler le séjour en 3 fois et ce avant le départ fixé le samedi 5 août 2017. Le paiement échelonné devra s'effectuer aux mois de mai, juin et juillet. Un engagement de paiement devra être rempli et sera enregistré comme pièce constitutive du dossier complet au moment de l'inscription du jeune par sa famille ou ses représentants légaux ;

| Tableau échelonnement paiement séjour Nice 2017 | | | | |
|---|--------------------------------|---------|----------|-------------|
| QF | Total du paiement à échelonner | N°1 MAI | N°2 JUIN | N°3 JUILLET |
| A | 119 € | 40 € | 40 € | 39 € |
| B | 145 € | 49 € | 49 € | 47 € |
| C | 184 € | 62 € | 62 € | 60 € |
| D | 230 € | 77 € | 77 € | 76 € |
| E | 263 € | 88 € | 88 € | 87 € |
| F | 296 € | 99 € | 99 € | 98 € |
| G | 329 € | 110 € | 110 € | 109 € |
| H | 362 € | 121 € | 121 € | 120 € |
| SQ | 657 € | 219 € | 219 € | 219 € |

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs du séjour à Nice pour l'été 2017.
- **APPROUVE** les conditions d'un paiement échelonné du séjour précité en 3 mensualités, mai, juin, juillet 2017.
- **DIT** que ces sommes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°7 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU CONCOURS PARTICULIER POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET DEPARTEMENTALES, OPERATION NUMERIQUE

Intervention de Florence LEBER :

C'est l'illustration de ce que disaient Gildas et Blaise. Ce sont des projets ambitieux financés par des subventions que l'on va chercher un peu partout. Nous avons deux délibérations à la suite sur ce sujet. La première concerne la DRAC et la seconde, le département.

L'État, par l'intermédiaire de ses DRAC, subventionne les opérations numériques menées par les bibliothèques municipales.

Ces subventions sont accordées sur dossier comprenant notamment une fiche des projets détaillée et budgétée. Cette subvention est plafonnée à 50 % de la dépense d'investissement HT.

En 2017, la ludo-médiathèque souhaite développer un projet : « numériques ». Les actions du projet décrites ci-après ne sont pas indépendantes les unes des autres mais se répondent et s'enchevêtrent dans une volonté de donner à voir le potentiel des technologies numériques puis de laisser les usagers, enfants ou adultes, se les approprier, les partager, inventer. Ce projet se pose également comme une zone d'expérimentation à destination de l'ensemble des bibliothèques de la Communauté d'agglomération.

- *Animations « Robotique » et initiation à la programmation : ateliers organisés dans le cadre des rencontres mensuelles avec les personnes âgées (Échappées culturelles), dans les ateliers parents-enfants du centre social, avec les groupes des Temps d'activités périscolaires mais aussi le samedi après-midi avec les usagers de la ludo-médiathèque. Robots proposés (selon les âges et l'évolution des technologies au moment des commandes...) : Meccanoïd, Mindstorms (Lego), Thymio, Scribbler, Beebot, Cubetto, Metabot et / ou Sphero.*
- *Réalisation de films stop-motion, booktrailers... : Projets développés avec le lycée de Fosses (ateliers stop-motion) puis avec les jeunes fréquentant la ludo-médiathèque pour les initier à la réalisation de films via leurs téléphones portables ou, pour ceux qui veulent aller plus loin, avec des appareils numériques et des logiciels de montage. Écriture de scénarios, réalisation de story-boards, prises de vue, montage, possibilité de réaliser une bande son avec l'école de musique, diffusion en public et en ligne.*
- *Initiation à l'utilisation des stylos 3D et de la machine à coudre numérique : initiations d'abord faites dans le cadre des Échappées culturelles, animation mensuelle de la ludo-médiathèque avec les retraités. Dans un deuxième temps, les personnes âgées vont ensuite apprendre aux plus jeunes à se servir de ces outils. Un tapis-lecture sera réalisé par le groupe des couturières du Foyer Bouquet d'Automne et un atelier de fabrication / personnalisation de vêtements et accessoires textiles sera proposé pour toutes les tranches d'âge en même temps.*
- *Jeux vidéo : un fonds dématérialisé de jeux vidéo via la plate-forme GOG sera proposé aux usagers de la ludo-médiathèque. Une animation « initiation aux jeux vidéo » sera proposée où les plus jeunes initieront les personnes retraitées aux différents jeux vidéo proposés via cette plate-forme.*

- *Transferts des savoirs : les propositions d'ateliers animés et encadrés par les ludo-médiathécaires ne seront que ponctuels, l'objectif étant que les usagers s'emparent de ses outils, les découvrent, se les approprient, acquièrent une expertise et partagent leurs savoir-faire.*

Le coût total du projet s'élève à 12 436 € TTC. Le montant demandé à l'État est de 4 896 € (soit 50 % du HT des opérations subventionnables).

Il convient dès lors d'approuver la demande à la Direction régionale des affaires culturelles d'une subvention d'un montant de 4 896 € au titre des projets numériques.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Pouvez-vous m'expliquer ce que sont des films « stop-motion, booktrailers » ?

Intervention de Pierre BARROS :

Ce sont des films de Tim Burton, Nick Park, etc. C'est une technique d'animation image par image à partir de prises de vues fixes, avec des personnages en pâte à modeler.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Circulaire MCCE1616666C du 15 juin 2016 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, (PJ : devis des fournisseurs retenus) ;

Considérant que l'État délivre des subventions d'investissement pour les opérations numériques des bibliothèques municipales ;

Considérant que l'action « Numériques » vise à développer l'utilisation des outils numériques par les usagers ;

Considérant le montant de cette subvention qui peut atteindre 50% du coût HT de l'opération,

Considérant que le coût total de l'opération d'investissement HT est de 9 644 €, somme inscrite au budget de l'année en cours ;

Considérant les devis joints à la présente délibération ;

Considérant que la subvention peut atteindre la somme de 4 822 € ;

Considérant que cette action ne pourra pas être réalisée sans l'attribution de cette subvention ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite demande de subvention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA LUDO-MEDIATHEQUE POUR LE PROJET NUMERIQUE

Intervention de Florence LEBER :

Le Conseil départemental du Val d'Oise délivre des subventions dans le cadre de l'aide au développement de la lecture. Ces subventions sont accordées sur dossier comprenant notamment une fiche des projets détaillée et budgétée.

En 2017, la ludo-médiathèque souhaite développer le projet « Numériques » et sollicite pour ce faire la DRAC mais propose de solliciter également le conseil départemental.

Le montant demandé au Conseil départemental est de 6 218 €.

Il convient dès lors d'approuver la demande au Conseil départemental du Val d'Oise d'une subvention d'un montant de 6 218 € au titre de l'aide aux projets de la lecture.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire d'application du plan départemental de la lecture publique du Val d'Oise du 17 février 2012 ;

Considérant que le Conseil départemental délivre des subventions de fonctionnement d'aide aux projets de développement ;

Considérant que l'action « Numériques : créer, jouer, partager » vise à développer l'utilisation des outils numériques par les usagers ;

Considérant le montant de cette subvention qui peut atteindre 50% du coût total de l'opération soit 6 218 € ;

Considérant que cette action ne pourra pas être réalisée sans l'attribution de cette subvention ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite demande de subvention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°9 - CONVENTION RELATIVE AU FORUM DEPARTEMENTAL DES CONSERVATOIRES DU VAL D'OISE

Intervention de Florence LEBER :

Tous les deux ans l'école de musique de Fosses participe au forum départemental des écoles de musique du Val d'Oise initié par le conseil départemental.

Ce projet n'a pas d'incidence financière puisque le projet est monté par les professeurs participants dans le cadre de leurs heures de cours. La rémunération pour la répétition et la représentation le jour du concert de restitution est prise en charge par le conseil départemental.

Cette année seule Aude Guégan, professeur de formation musicale est concernée par ce projet pour l'école de Fosses. M. Gil Pete, professeur de guitare y participe aussi mais via le conservatoire de Goussainville son autre employeur.

Cette année le projet s'articule autour d'un parcours musical au musée national de la Renaissance d'Ecouen avec des artistes des ensembles L'Achéron et Sultan Veled sur le répertoire baroque élisabéthain et la musique ottomane en collaboration avec la Fondation Royaumont. Dans ce projet, les enseignants qui participent bénéficient de 3 demi-journées de travail avec les musiciens des ensembles professionnels impliqués. Ces séances de travail sont accueillies dans les locaux de l'EMMD.

Ce projet impliquant plusieurs partenaires, il nécessite la signature d'une convention.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le maire à la signer.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la politique culturelle du Département du Val d'Oise en faveur de l'enseignement artistique spécialisé. Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a adopté son nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistiques par délibération n° 7-18 du 15 juin 2007. Dans ce cadre, les projets d'enseignement artistique axés sur le développement des pratiques artistiques et sur la création en lien avec des partenaires, dans un souci de maillage et d'équilibrage territorial, constituent des priorités. Le Département coordonne le Forum des conservatoires. Elaboré en concertation avec les directeurs d'établissements d'enseignement artistique du département, il contribue au développement des pratiques collectives instrumentales et vocales en mutualisant les ressources des écoles par territoire. Il favorise également l'accès à la création en collaborant avec des artistes présents sur le Val d'Oise en diffusion dans des lieux de programmation culturelle.

Considérant que l'école municipale de musique et de danse de Fosses a travaillé à la conception du projet 2016-2017 en relation avec :

- Le conservatoire à rayonnement communal de Sarcelles,
- Le conservatoire à rayonnement communal de Garges-lès-Gonesse,
- L'école municipale de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques de Gonesse,
- L'école municipale de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques de Goussainville,
- L'école de musique et de danse d'Arnouville-lès-Gonesse.

Considérant la politique d'éducation artistique et culturelle auprès de tous les publics mise en place par le Musée, sa situation centrale sur la plaine de France et la volonté du Musée National de la Renaissance d'Ecouen de développer un projet culturel favorisant la rencontre de tous les publics avec la création artistique en lien avec la Renaissance. Dans cette perspective, le Musée National de la Renaissance favorise l'accueil de productions d'élèves musiciens.

Considérant la résidence artistique des ensembles L'Achéron et Sultan Veled à la Fondation Royaumont en 2015 sur le répertoire baroque élisabéthain et la musique ottomane aboutissant à une création musicale dans le cadre du festival de Royaumont en 2017.

Les parties décident d'unir leurs efforts pour organiser le Forum des conservatoires 2017 sur le territoire de la Plaine de France, ayant pour objectif partagé la conception et la réalisation d'un projet pédagogique concerté associant élèves et artistes professionnels, et aboutissant à la création et à la restitution d'un concert.

Considérant que ce projet intitulé « Musique en corps ! » s'engage sur le thème des arts du cirque contemporain en résonance avec la programmation Cirqu'Evolution.

Considérant que le projet comprend :

- un temps de formation pour les professeurs impliqués,
- pour les élèves, des ateliers artistiques en présence de leurs professeurs et d'artistes,
- une représentation publique finale le dimanche 20 mai 2017 au Musée de la Renaissance à Ecouen.

Considérant que deux professeurs de l'école municipale de musique et de danse de Fosses participent au projet

Considérant que des élèves de l'école municipale de musique et de danse de Fosses participent au projet

Considérant que l'école municipale de musique et de danse de Fosses met ses locaux à disposition pour :

- le temps de formation des professeurs,
- des temps de réunion de coordination du projet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°10 - DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Intervention de Christophe LACOMBE :

Aux termes du premier alinéa du I de l'article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation. »

C'est pourquoi le Conseil Municipal du 9 avril 2014 a délibéré sur la détermination des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Ces indemnités sont calculées en fonction de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, selon un pourcentage lié à la population municipale.

Or, la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 pour une application au 1^{er} janvier 2017, institue une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

Par ailleurs, une majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1.2 % a eu lieu en deux temps : 0.6% au 1^{er} juillet 2016 et 0.6% au 1^{er} février 2017.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à l'ajustement de la délibération prise en 2014. Il convient cependant de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » dans cette nouvelle délibération, sans autre précision et ce afin d'éviter une nouvelle délibération en 2018, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra alors l'indice brut terminal)

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je voudrais que l'on mette des montants face à ces rémunérations. Peut-on savoir dans le détail, sans être au centime évidemment, la rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués ?

Intervention de Pierre BARROS :

Sur la rémunération du Maire, l'indemnité est de 1 400 €. L'indemnité d'un Maire Adjoint est de 618,20 € et celle d'un conseil délégué de 284 €.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que les montants maximum des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont déterminés en appliquant à la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon un pourcentage lié à la population municipale ;

Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints ;

Considérant que s'agissant de la Commune de Fosses, outre les 8 maires adjoints, il a été décidé de mobiliser à leurs côtés 4 conseillers délégués ;

Considérant que dans ces circonstances, les montants des indemnités que le Conseil Municipal peut voter sont, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixés aux taux suivants :

- Maire : 52,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Adjoints : 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;
- Conseillers municipaux délégués : 8,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer, dans ces limites, le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les indemnités de fonction pour la durée du mandat de la manière suivante:

Pour le Maire :

Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique x 52,5 %,

Pour les Adjoints :

Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique X 18 %,

Pour les conseillers municipaux délégués :

Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique X 8,5 %.

- **PRECISE** que le montant des indemnités de fonction subira au cours du mandat les mêmes évolutions que les traitements de la Fonction Publique Territoriale.
- **PRECISE** que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention de Blaise ETHODET :

L'avantage du conseil municipal étant que tous les propos tenus sont enregistrés, je voudrais dire solennellement que j'ai été très choqué à la dernière commission des finances, lorsque le responsable de

l'opposition, commentant les chiffres, a parlé de génétique. Je m'étais promis durant tout ce mandat de faire l'exégèse de ses propos. Je pense qu'il n'existe pas de « gène » de gestion, de qualité. Je ne sais pas si cela était volontaire ou non mais compte tenu des antécédents, je souhaitais en faire la remarque afin que ce soit mentionné dans ce compte-rendu.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je suis désolé mais vous allez souffrir. J'avais préparé une communication que je ne voulais pas faire. Monsieur ETHODET, vous commencez vraiment à me casser les pieds avec vos insinuations nauséabondes. On va lire, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, la communication que j'avais préparée et que je voulais garder si toutefois.

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous autorise à prendre la parole.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Merci Monsieur le Maire. J'en ai effectivement un petit peu assez Monsieur ETHODET de ces insinuations nauséabondes. Vous faites du racisme à l'envers. C'est exaspérant.

Le magazine Fosses Mag réserve sa dernière page aux tribunes de l'opposition et de la majorité avec une équité qui jusqu'ici ne s'était jamais démentie.

Outre en mars 2017, outre que ce ne fut pas le cas – 2/3 de page pour la majorité contre 1/3 de page pour l'opposition – l'article signé de Madame Solitude appelle la lecture, pour qu'il soit annexé au procès-verbal de ce conseil municipal, du courrier que je lui ai envoyé puisque, si elle brocarde les élus de l'opposition, des attaques ignobles me visent plus spécifiquement.

« Madame, À la rubrique « Expression de la majorité », vous tenez une tribune dans le Fosses Mag de mars 2017 et revenez sur les manquements qui étaient dénoncés dans un article paru en octobre 2016 dans le magazine L'INFOSses à propos de la célébration du 14 juillet 2016.

Sur la forme, nous ferons observer en préambule que si Fosses Mag est la gazette municipale officielle de la ville de Fosses, L'INFOSses est l'organe d'expression de l'Association Union Pour Fosses, association loi de 1901 dûment déclarée en Préfecture. Membre, ou à tout le moins proche du parti socialiste, il est tout à fait scandaleux et anormal que vous vous permettiez de vous servir de ce support municipal pour mener votre propagande politique. J'ajoute que ruminer votre vengeance pendant huit mois pour instrumentaliser à notre encontre un procès en sorcellerie, montre à quel point, à Fosses, les relations majorité-opposition sont à votre image, médiocres et sans aucun espoir d'élévation.

Sur le fond, vous faites grand cas dans votre article de la couleur de votre peau et de votre appartenance au sexe féminin et osez traiter les conseillers municipaux de l'opposition de racistes en me visant explicitement, je cite : « propos méprisants à l'encontre des femmes et des personnes de couleur, ... » ou encore « il insinuait que la femme noire que je suis, était, à ce titre, incompétente... ». Comment osez-vous préférer des mensonges aussi abjects que diffamatoires. Celles et ceux qui connaissent mon parcours, mes difficultés familiales et mes engagements humanitaires que je tiens discrets, savent combien ces insultes infondées et méprisables ne sont que pure affabulation opportuniste.

Nous sommes en outre totalement abasourdis que dans cet article vous exigiez qu'on prête aux femmes un surplus de considération en raison de leur sexe. C'est consternant et montre à quel point vous n'avez rien compris de l'évolution actuelle de notre société et des mouvements féministes qui ne revendiquent rien d'autre qu'un respect normal, basé sur une stricte parité à compétences égales.

Que vous insistiez pour rappeler que vous êtes une femme et que vous êtes noire, deux points qui n'échappent à personne, ne vous donne au surplus ni plus, ni moins de droits que quiconque. Il apparaît donc clairement que c'est vous et vous seule qui pratiquez racisme et discrimination en considérant qu'en votre qualité de femme noire vous devriez bénéficier d'un statut particulier. »

L'opposition par ma voix tient à dénoncer le contenu de cet article. De telles accusations sans fondement ne sont autres que du racisme à l'envers tout aussi stupide que condamnable.

Cette tentative de manipuler l'opinion sur ce thème du racisme s'ajoute à la longue liste des attaques de la même veine dont M. Ethodet s'est fait le spécialiste en diverses occasions et qu'il réitère ce soir de façon indécente. Il convient donc de rappeler le fait générateur de cette polémique nauséabonde. Lors de la préparation du budget, en commission finances, comme la majorité nous expliquait devoir ne pas renouveler les postes des personnes qui partent en retraite, par malice j'ai fait observer que c'était là une politique de droite, ajoutant que ce n'était pas dans les gènes de la gauche d'agir de la sorte. Et voilà que M. Ethodet dans un amalgame fumeux s'empare de ce mot gène en le sortant de son contexte, tentant de démontrer que je suis raciste !

Nos opinions divergent parfois un peu, beaucoup passionnément et souvent pas du tout si je m'en réfère aux votes des délibérations mises à l'ordre du jour. Mais, dans la mesure où nous sommes tous attachés aux valeurs de la démocratie, ce sont des débats positifs voire constructifs.

Alors NON, je le dis haut et fort et espère que vous m'entendrez une bonne fois pour toute, il n'y a pas autour de cette table des gens racistes quand bien même il plairait à certain de le prétendre. En menant une telle désinformation vous entachez la probité de votre mandat et faites injure aux élus de tous bords qui offrent de leur temps à servir la collectivité.

Et qu'on ne me dise pas que c'est de notre faute et qu'on ne fait que répondre à de supposées provocations. OUI je le sais, la gazette de l'Association Union Pour Fosses dérange. Je suis désolé mais ça continuera comme ça jusqu'en 2020 puisque, ne vous en déplaise et contrairement aux mauvaises habitudes prises lors de la mandature précédente, nous sommes bel et bien en campagne permanente comme c'est le cas partout où l'opposition reste active et structurée. Je rappelle que personne ne vous empêche d'user de moyens similaires et de faire preuve de la même énergie pour défendre vos idées. Le reste n'est que combat de coq sans intérêt et il est lassant de devoir y revenir encore une fois.

Intervention de Cianna DIOCHOT :

Monsieur DESCHAMPS, je trouve cela dommage. Ce n'est pas la première fois que vous faites des insinuations. Dans tous vos propos il y a toujours des amalgames. On se pose tout le temps des questions. Quand vous êtes démasqués, vous vous faites passer pour une victime que ce soit avec Monsieur ETHODET ou Madame SOLITUDE, vous avez tout le temps des propos qui sont hors portée et après vous faites la victime. C'est du racisme primaire. Ce n'est pas nous qui le disons. Vos propos sont écrits. Quand vous vous moquez du nom de Monsieur ETHODET, je ne sais pas comment vous appelez cela mais cela pourrait s'apparenter à du racisme. Il faut assumer vos propos. On comprend très bien ce que vous voulez dire. Il faudrait tout simplement assumer en disant « oui nous l'avons dit, c'est cela et nous le pensons ».

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Vos propos sont vos propos, mes propos sont mes propos. Je ne rumine pas, quand vous dites « le respect », au pire je cogite mais je ne suis pas une vache donc je ne rumine pas.

Dans votre document ou personnellement je ne vous ai pas cité mais cela a dû vraiment vous toucher, vous avez cité mon nom avec quelque chose de déplaisant. Je porte un nom qui s'appelle SOLITUDE certes mais j'en suis plus que fière. D'être une femme noire, je pense que tout le monde a bien compris que j'en suis doublement fière. Si vous ne savez pas, vous avez écrit, vous avez lu, etc. La mulâtre SOLITUDE c'était un nom. C'est le nom que j'ai porté par le biais de mon mari et je lui dois le respect et vous lui devez le respect.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit. Je ne regrette rien. J'aurais dû le sortir depuis longtemps mais je me suis dit on ne va pas répondre du tac au tac, on va essayer de faire monter le niveau.

Monsieur DESCHAMPS, il va falloir qu'à un moment donné vous puissiez assumer comme le disait ma collègue Cianna DIOCHOT.

Vous pouvez vous permettre de piquer les gens, de dire ce que vous avez envie de dire. Je n'ai pas attendu 8 mois. Je vous ai rencontré malencontreusement, comme cela, on s'est dit bonjour, c'était aux Vœux du 13 janvier. Vous m'avez dit « c'est bizarre, vous n'êtes plus comme avant » et je vous ai répondu « vous n'allez pas vous permettre de dire ce que vous avez envie de dire aux gens comme au temps de l'esclavage et que moi, je vais sourire comme une couillonne ».

*A un moment donné, il va falloir que vous arrêtiez et que vous assumiez vos propos, d'accord ?
Oui je le redis, je suis fière d'être une femme et une femme noire, ne vous en déplaise.*

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

On ne peut pas éternellement entendre ce genre de discours. Ce sont des discours parfaitement absurdes. Si vous voyez du racisme dans mes propos, c'est que vous êtes bête Madame, c'est ce que vous êtes, je vous le dis clairement.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Excusez-moi.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

C'est moi qui ai la parole, vous allez me laisser finir.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Non, je ne vais pas me laisser insulter.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Vous allez me laisser finir et je vais répondre également à Cianna, à Madame DIOCHOT, excusez-moi. Madame DIOCHOT, je ne vois nulle part, dans aucun de mes propos, dans aucun de mes écrits, des propos racistes. Si vous m'en sortez un seul, moi, je veux bien l'assumer.

Intervention de Patrick MULLER :

Je le peux.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Sortez les, Monsieur, sortez-les, sortez-les, montrez-les !

Intervention de Patrick MULLER :

Attendez !

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Vous êtes en train de nous faire des procès en sorcellerie en permanence. Vous êtes ridicules.

Intervention de Patrick MULLER :

Lorsque nous parlions de la mosquée.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Oui.

Intervention de Patrick MULLER :

Je n'ai pas les mots exacts de ce que vous avez sorti mais je me suis dit « un truc comme cela, ça passe au tribunal ».

En gros, vous avez dit, je résume que « les juifs étaient plus intelligents que les arabes ». Si cela n'est pas du racisme, je me demande ce que c'est.

Je pense que c'est dans un compte rendu de conseil municipal. Je peux vous le trouver pour la prochaine fois.

Intervention de Frédéric DECHAMPS :

Je peux vous le redire car aujourd'hui je redirais la même chose dans le même contexte Monsieur MULLER.

Intervention de Patrick MULLER :

D'accord, d'accord, donc, vous assumez votre racisme.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Dans le même contexte, Monsieur MULLER, je vous redirais la même chose parce que ce n'est pas un propos raciste. C'est facile d'interpréter, vous prenez un mot par ci, un mot par là.

Intervention de Patrick MULLER :

Ce n'était pas un mot. C'était une phrase effectivement dans un contexte !

Intervention de Pierre BARROS :

S'il vous plait, je vous demande de rester calme.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

J'en termine là, c'est ridicule.

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

C'est discriminatoire.

Intervention de Pierre BARROS :

L'on pourrait passer la nuit sur ces discussions. Nous avons terminé ce conseil municipal.

On reçoit toujours la monnaie de sa pièce quoiqu'il arrive et je pense que là-dessus, Monsieur DESCHAMPS, vous allez finir par être millionnaire.

Quoiqu'il en soit, la discussion n'est pas close parce que durant tout ce mandat, je pense que vous allez continuer d'alimenter les discussions que nous pourrions avoir sur ces sujets-là.

La vie politique ce n'est pas une campagne permanente, nous avons autre chose à faire que de passer notre temps à nous faire insulter.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

C'est exactement ce que je pense.

Intervention de Pierre BARROS :

Si on est tous d'accord, nous pouvons avancer tranquillement sur le chemin de la reconstruction.

Intervention de Dominique SABATHIER :

On fait partie d'un groupe. Ce n'est pas parce qu'on est forcément en désaccord avec vous qu'il faut nous traiter de racistes. Ce n'est pas dans cet objectif-là qu'on travaille.

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

Avons-nous le droit de nous faire traiter de bête ? Est-ce que ce n'est pas grave ?

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Vous trouvez cela normal ?

Intervention de Pierre BARROS :

On s'arrête-là. Merci

FIN DE SEANCE : 22h02